

BULLETIN D'INFORMATION

2023/2024



A CONSERVER TOUTE L'ANNEE

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
MOT D'ACCUEIL	3
PLAN DU SITE	4
CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023/2024	6
DEMENAGEMENTS, ABSENCES, DEMANDES DE CONGE	8
FOURNITURES SCOLAIRES ET EFFETS PERSONNELS	11
DROITS ET DEVOIRS DES ENFANTS.....	12
PARTENARIAT PARENTS-ENSEIGNANT·E·S.....	14
INTERVENTIONS EXTERNES DANS LES CLASSES	15
SECURITE	18
CONTACT ECOLE - PARENTS MIGRANTS	21
SANTE	22
SERVICES DE LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE	29
AUTRES MESURES DE SOUTIEN.....	32
SOUS-CONSEIL DES PARENTS DU JURA	33
ACTIVITES EXTRASCOLAIRES	34
INFORMATIONS DES PARENTS.....	36



Mot d'accueil

Chers parents,
Chers partenaires,

Je me réjouis de débiter cette nouvelle année scolaire avec vous.
L'école du Jura est une grande école où se côtoient petits et grands,
adolescent·e·s de langue française et alémanique.
Un bon mélange dont il ne faut pas perdre la ligne d'horizon.

Vous trouverez dans ces pages, des informations importantes pour le
fonctionnement général de notre établissement scolaire ainsi que des
recommandations favorisant le développement harmonieux des enfants.

Je souhaite plein succès à tous les élèves pour cette année scolaire que
j'espère riche en découvertes, en collaborations, en échanges et en
apprentissages.

MERCI à toute l'équipe pédagogique de notre école pour son engagement.
MERCI à vous, parents, pour le suivi de vos enfants.

Line Widmer-Comment
Directrice de l'école du Jura



Plan du site

Jura A - classes primaires et
bureau de la direction
Av. du Général-Guisan 53
T +41 26 352 91 31



Jura B - classes primaires
Av. du Général-Guisan 61
T +41 26 352 91 30



Jura C - classes enfantines
Av. du Général-Guisan 59
T +41 26 352 91 32



Horaires

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire est fixée au jeudi 24 août 2023.

Toutes les classes débutent à 7h55. Seule la 1H commence à 13h45. Pas d'alternance ce jour-là.

Horaire scolaire

Matin : 7h55 à 11h35

Après-midi : 13h45 à 15h30



La sonnerie retentit aux heures suivantes :

Matin
07h50 - 11h35

Après-midi
13h40 - 15h30

Une surveillance est organisée 10 minutes avant et après la classe, ainsi que durant le temps de récréation, dans le périmètre scolaire. En dehors de ces moments, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. L'école terminée, les enfants rentrent à la maison.

Horaire des classes 1-2H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H + 2H	2H	1H	2H	1H + 2H
Après-midi	2H	2H		1H	2H

Alternances des 3-4H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3H	alternance	3H	alternance	3H
Après-midi	3H	3H		3H	3H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	4H	4H	4H	4H	4H
Après-midi	4H	alternance		alternance	4H

Dès la 5H, les enfants viennent à l'école toute la journée, du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi.

Calendrier des vacances scolaires 2023/2024

Début de l'année : jeudi 24 août 2023

Automne : du lundi 16 au vendredi 27 octobre 2023

Noël : du lundi 25 décembre 2023 au
vendredi 5 janvier 2024

Carnaval : du lundi 12 au vendredi 16 février 2024

Pâques : du vendredi 29 mars au vendredi 12 avril 2024

Été : du lundi 8 juillet au mercredi 21 août 2024

Autres congés : mercredi 1^{er} novembre 2023 (Toussaint)
vendredi 8 décembre 2023 (Immaculée Conception)
mercredi 1^{er} mai 2024 (congé pour les élèves)
jeudi 9 mai 2024 (Ascension) + vendredi 10 mai 2024
lundi 20 mai 2024 (Pentecôte)
jeudi 30 mai 2024 (Fête-Dieu) + vendredi 31 mai 2024

<https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-06/calendrier-majoritaire-202324.pdf>

Calendrier de la classe

Déménagements, absences, demandes de congé

Déménagements

En cours d'année scolaire, les parents, souhaitant maintenir leur enfant dans l'établissement scolaire malgré un déménagement, doivent formuler une demande écrite à l'Inspectorat scolaire au minimum un mois avant le changement de domicile.

Absences

Pour la marche harmonieuse de l'école, les élèves doivent être à l'heure. Dans la mesure du possible, merci de prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autres, en dehors des heures d'école.

- En cas de maladie, les parents ou autres personnes qui ont la garde téléphonent à l'école de leur enfant **dès 7h30**, mais au plus tard **10 minutes avant le début de l'école** pour signaler son absence à son enseignant·e. L'absence doit être signalée chaque jour.
- Un certificat médical est exigé à partir du 5^{ème} jour. Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 5 jours.
- En cas de rendez-vous médical, veuillez remplir le formulaire mis à disposition par les enseignant·e·s (également disponible sur le site Internet de l'école).

Absence non annoncée

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignant·e·s utilisent la procédure suivante :

- lorsqu'un·e enseignant·e constate une absence non annoncée, il/elle prend contact immédiatement avec les parents ou la personne de contact pour déterminer ce qu'il en est.

- si les parents ou la personne de contact ne sont pas joignables, il passe le relais à la Directrice d'établissement ou à l'Administration scolaire qui avertira la police après 20 à 30 minutes de recherche.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.

En cas d'absence illégitime, d'arrivées tardives répétées ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la Direction d'établissement dénonce les parents à la Préfecture.

Demandes de congé

Toute demande de congé spécial doit être adressée à la Direction de l'établissement au moins 3 semaines à l'avance à l'aide du formulaire mis à disposition par les enseignant·e·s (également disponible sur le site Internet de l'école).

Pour un congé prolongé, ne relevant pas de la maladie et excédant quatre semaines, la demande doit être faite par écrit, auprès de la Direction de la formation et des affaires culturelles.

Un congé peut être octroyé pour des motifs justifiés et dûment attestés :

- événement familial important ;
- fête religieuse importante ou pratique d'un acte religieux important ;
- événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

Sous réserve des motifs cités ci-dessus, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Les parents sont invités à planifier leurs vacances **en respectant** les calendriers scolaires qui sont publiés sur le site de la DFAC et mentionnées précédemment.

Jours Joker

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1. Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
2. En début d'année scolaire, la Direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4. En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la Direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la Direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de l'établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

Vous trouverez le formulaire sur notre site internet :

<http://www.ep-fribourg-jura.ch>

Fournitures scolaires et effets personnels

L'école procure les fournitures scolaires. Les élèves doivent en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents concernés.

Les équipements suivants doivent être fournis par les parents :

Matériel personnel de l'élève

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Vêtements de rechange et ballerines (ou chaussettes antidérapantes) pour les élèves de 1-2H
- Sac d'école
- Chaussons
- Tablier
- Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
- Mouchoirs
- Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers (3H à 8H)
- Plumier (3H à 8H)

Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Sac de sport
- Chaussures pour les activités physiques d'intérieur et d'extérieur
- Tenues d'éducation physique pour l'intérieur et l'extérieur
- Tenues adaptées aux différents sports

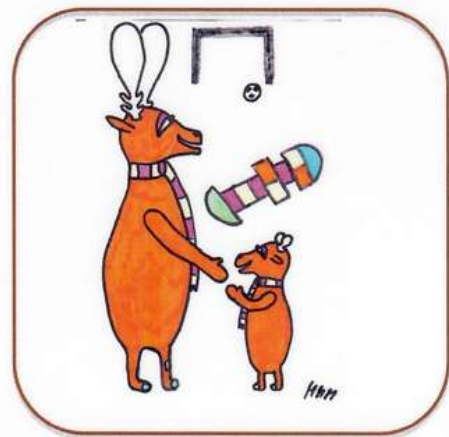
Droits et devoirs des enfants

Règles de vie dans les bâtiments

Les règles de vie de Spidi



Je laisse les toilettes propres après mon passage.



Je respecte les camarades et les adultes qui m'entourent.



Je mets les déchets à la poubelle.



Je marche calmement dans le bâtiment.



Je reste dans les limites de la cour.

Matériel électronique et tenue vestimentaire

L'utilisation d'appareils électroniques (téléphone, montre connectée, ou autres) est interdite dans l'enceinte de l'établissement et dans le périmètre scolaire.

En cas d'infraction, celui-ci sera confisqué puis remis aux parents en main propre.

Il est attendu que les élèves viennent à l'école avec une tenue appropriée à la situation et à la météo. Les pantalons de jogging sont à réserver uniquement pour les périodes de sport. Le maquillage n'est pas autorisé pour les élèves de degré primaire.



Règles de vie dans la classe

L'école est un lieu de travail, les élèves obéissent aux enseignant·e·s.

- Chacun a le droit d'apprendre.
- Chacun a le droit de se sentir en sécurité pour pouvoir travailler.
- Chacun est capable et a de la valeur.
- Chacun respecte et aide l'autre.
- Chacun lève la main pour demander la parole et écoute son camarade.
- Chacun respecte l'horaire.
- Chacun a son matériel et doit, sur demande de l'enseignant·e, le remplacer s'il le détériore ou le perd.
- Chacun fait ses devoirs consciencieusement (dans un endroit calme et sans distractions).

Partenariat parents-enseignant·e·s

Les enseignant·e·s sont tenu·e·s d'assurer les apprentissages scolaires et le respect des règles de vie de l'établissement.

Pour cela, il est primordial que les parents soutiennent leur enfant et l'épaulent au quotidien dans son métier d'élève en s'impliquant dans un partenariat de confiance avec l'école.

Sans invitation, nous vous prions de **ne pas intervenir auprès des élèves ou des enseignant·e·s durant le temps d'école** (cour de récréation, vestiaire, piscine, patinoire, ...). Pour les bâtiments B et C, **merci de respecter la ligne rouge au sol**. Les premiers jours d'école, une barrière définira le périmètre scolaire du bâtiment C.

Nous restons à disposition pour un entretien sur rendez-vous.

Nous utiliserons KLAPP dès cet automne comme nouveau moyen de communication entre parents et enseignant·e·s.

Des informations suivront dès la rentrée.



Interventions externes dans les classes

Durant l'année scolaire, différentes interventions jalonnent la vie des classes. La liste ci-dessous est non exhaustive. D'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire :								
Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire à raison d'une visite par année	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle dentaire :								
Les élèves doivent avoir un contrôle dentaire chaque année. Ce contrôle est organisé pour les élèves qui ne le font pas chez le dentiste privé.	X	X	X	X	X	X	X	X
Santé scolaire :								
Actions de dépistage et de promotion de la santé :								
Sur demande des élèves, des parents, des enseignant-e-s								
• Contrôle de croissance (poids/taille/posture)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Test de la vue et de l'ouïe	X	X	X	X	X	X	X	X
• Visite de santé générale, rappel de vaccins	X	X	X	X	X	X	X	X
• Contrôle de santé pour les enfants des familles primo-arrivantes	X	X	X	X	X	X	X	X
• Intervention de santé en classe (sommeil, alimentation)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Bilan de santé préscolaire (si pas de pédiatre)	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle :								
Les intervenant-e-s du planning familial passent deux fois dans l'année dans les classes. Une séance d'information sera organisée pour les parents		X				X		X
Protection des mineurs :								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) rappellent aux élèves les droits et les devoirs de chacun							X	
Éducation routière :								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur	X	X		X		X		X

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Leur programme peut être consulté sous le lien :

<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans la collaboration et sans l'aide des parents, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention remercient les parents pour leur engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Police cantonale

Brigade des mineurs BMI

Place Notre-Dame 2

Case postale, 1701 Fribourg

026 304 17 19

Office familial

L'Office familial propose les services professionnels suivants :

- Consultation conjugale et familiale (conseil conjugal, thérapie de couple, entretien de famille, suivi individuel) ;
- Médiation familiale (lors de séparation, divorce, conflit autour du droit de visite, conflit intergénérationnel, etc.) ;
- Ateliers et groupes de paroles sur les thèmes de la parentalité et de la séparation (suivi pour adultes, en individuel ou en groupe) ;
- Soutien professionnel pour les enfants, adolescent·e·s et familles concerné·e·s par des évènements de la vie parfois difficiles à surmonter, tels que séparation des parents, maladie ou deuil d'un proche (parent, fratrie, ami·e·s, etc.).

Il propose ces différentes offres à Fribourg, Bulle et Morat, en français et en allemand, pour l'ensemble des habitants du canton.



Office familial Fribourg
Paar- und Familienberatung Freiburg

Sécurité

Voiture

Nous recommandons aux enfants de se rendre à l'école à pied.

Pour garantir la sécurité, il est interdit de stationner un véhicule dans les cours ou sur les places privées (zones indiquées en rouge sur le plan ci-dessous), même pour prendre ou déposer un enfant.



Sur le chemin de l'école

Il est recommandé aux enfants de se rendre à l'école à pied.

Cour d'école

Pour des raisons de sécurité, les trottinettes et les vélos sont strictement interdits dans la cour, ceci même pour les petits frères et petites soeurs des élèves.

Pédibus

Pour l'accompagnement des jeunes élèves, pensez au Pédibus !



C'est tout simple et ça marche comme un vrai bus, mais à pied.

Un projet sain, économique, convivial et écologique ? Le Pedibus bien sûr ! Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents. Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie !

Contactez la Coordination Pedibus Fribourg pour information et soutien :

fribourg@pedibus.ch - 076 430 05 58 - www.pedibus.ch

Les conseils de sécurité de la Police cantonale

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

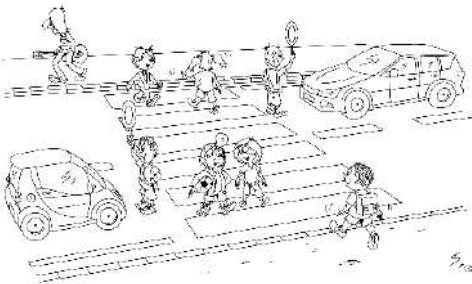
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur/ la conductrice puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Contact école - parents migrants (SCEPM)

Le bureau de contact école - parents migrants est une porte d'entrée pour les familles qui viennent s'établir à Fribourg. Il a pour mission principale d'accueillir, d'informer et d'orienter les parents qui découvrent le système scolaire fribourgeois, la vie de l'école et les différentes offres scolaires et extrascolaires.

Quand les enfants ont déjà effectué une partie de leur scolarité à l'étranger, ce bureau les accueille systématiquement et coordonne la procédure d'entrée à l'école (de la 1H à la 8H) pour faciliter leur intégration.

Afin de garantir la communication entre les professionnel·le·s du milieu scolaire et les parents qui ne parlent pas encore le français ou l'allemand, ce bureau assure la présence d'un·e interprète interculturel·le lors des entretiens.

Ce bureau est aussi un lieu d'écoute et d'accompagnement des parents qui ont besoin de renseignements ou de soutien dans les domaines de la participation à la vie sociale et de l'intégration au sein de la commune.

Contact école - parents migrants

Rue de l'Hôpital 2

1700 Fribourg

2^{ème} étage - bureau n° 215

026 351 73 48

scepm@ville-fr.ch

10 trucs faciles

coche ce que tu fais déjà...

je me couche tôt



pour arriver
en forme
à l'école



je m'habille seul



je me lève assez tôt
pour tout faire
calmement



j'évite les écrans



je prends
un petit-déjeuner
équilibré



je me brosse
les dents



je pense
à mes affaires



je ne bois pas
de sodas le matin



je me débarbouille



je ne traîne pas
pour tout faire



Médecine scolaire

La médecine scolaire a pour mission de détecter à temps les problèmes de santé susceptibles d'entraver la formation et le développement des élèves et de guider ces derniers auprès des personnes de référence.

A la demande des élèves, des enseignant·e·s ou des parents, elle pratique des examens de dépistage (test de la vue et de l'ouïe, mesure du poids et de la taille) et effectue si nécessaire des rappels de vaccinations selon le programme suisse. Les enfants des familles primo-arrivantes peuvent bénéficier d'un contrôle de santé auprès du médecin scolaire.

Dans le cadre des activités de prévention et promotion de la santé, en collaboration avec les enseignant·e·s et des intervenant·e·s externes, la médecine scolaire propose :

- des interventions dans les classes (alimentation, hygiène, sommeil, stress, émotions) ;
- divers ateliers hors du temps scolaire (yoga, self-défense, sophrologie) ;
- un programme multisport pour la prévention du surpoids ;
- des spectacles interactifs.

Une permanence infirmière est à disposition des élèves pour répondre à leurs préoccupations de santé physique et psychique.

Contact : Elisabeth Cotting, infirmière scolaire
026/351.73.22, medecine.scolaire@ville-fr.ch

Maladie

L'école n'est pas en mesure de prendre en charge les enfants qui présentent des symptômes de maladie ou un risque de contagion.

En cas de force majeure, les parents en sont avertis et prennent les mesures nécessaires pour venir chercher leur enfant.

Dentiste scolaire

Le contrôle est obligatoire. Merci de nous fournir une attestation du dentiste privé **jusqu'aux vacances d'automne** si vous ne souhaitez pas de rendez-vous à la cabine dentaire.

Le sommeil

Le sommeil est très important car il favorise la croissance, la réparation du corps et l'assimilation des informations transmises durant la journée. Il aide à se concentrer et stimule la mémoire.

Voici le nombre d'heures de sommeil conseillé pour les enfants en fonction de leur âge :

Age	Temps de sommeil	Heure du coucher
Entre 4-9 ans	10-12 heures	Entre 19h et 20h
Entre 10-13 ans	9-11 heures	Entre 20h et 21h

Avant le coucher :

- Favorisez une activité calme : histoire, musique, discussion, ...
- Evitez absolument les écrans : télévision, ordinateur, téléphone, ...



L'alimentation

Une alimentation équilibrée et régulière donne l'énergie dont les enfants ont besoin pour apprendre, jouer et se dépenser durant la journée et favorise une bonne croissance. Une bonne collation pour la récréation redonne de l'énergie à l'enfant. Vous trouverez à la page suivante quelques propositions de collations saines. Ces règles s'appliquent également pour les pique-niques.

La nutrition

Idées pour des en-cas équilibrés

Boissons



Eau du robinet*
ou eau minérale



Infusion d'herbes /
de fruits sans sucre

* En Suisse, l'eau du robinet est délicieuse et irréprochable sur le plan sanitaire.

Conseil
Le fait de varier les produits et leurs combinaisons permet de créer des en-cas originaux et attractifs, par exemple pain avec fromage frais ou yaourt nature avec fruits rouges.

Fruits



pommes
toute l'année



poires
août-avril



raisins
septembre-novembre



cerises
juin-août



figes
juin-septembre



fruits rouges
juin-octobre



melons
juin-octobre



prunes /
pruneaux
août-octobre



nectarines /
pêches
juin-août



mandarines
novembre-février



oranges
novembre-février



kiwis
toute l'année



abricots
juin-août

Légumes



tomates
juin-septembre



carottes
toute l'année



concombres
avril-octobre



chou-rave
mars-novembre



céleri
mai-septembre



poivrons
juillet-octobre



radis
mai-septembre



fenouil
mai-novembre

Pain et céréales



pain complet



pain mi-blanc



flocons de céréales
non sucrés



pain
croustillant



galettes
de riz

Produits laitiers



fromage



fromage frais /
fromage d'alpage



séré nature



yaourt nature



lait

Fruits oléagineux



noix



noisettes



amandes



noix de cajou



Risque d'étouffement chez les tout-petits / les noix moulues peuvent être utilisées.

Le mouvement

Pour qu'un enfant grandisse bien et se sente en forme, il a besoin de beaucoup bouger. En dehors des activités extrascolaires auxquelles votre enfant peut s'inscrire, encouragez-le à pratiquer des sorties en plein air, aller à la place de jeux avec des ami·e·s, faire des balades en famille, etc.



Les écrans

En principe, les enfants ne prennent pas leur téléphone à l'école. Tout appareil électronique doit être éteint et invisible dans l'enceinte des bâtiments scolaires. En cas de non-respect, il sera confisqué.

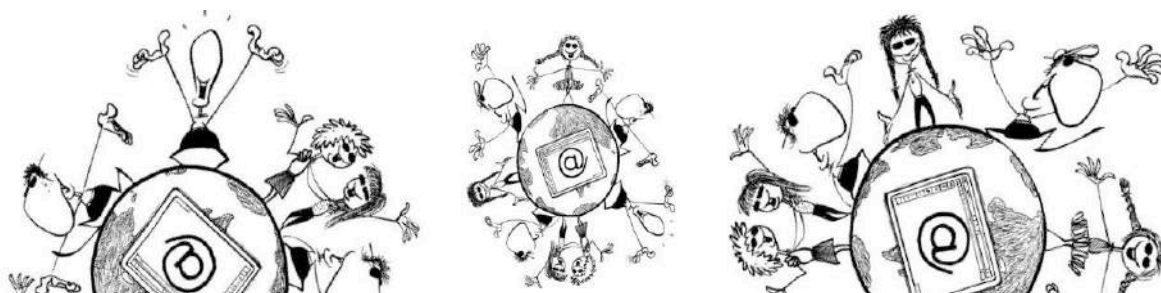
De manière générale, il est conseillé d'accompagner l'enfant lorsqu'il se connecte à Internet afin d'éviter des situations indésirables (cyberharcèlement, images choquantes, ...).

Voici le temps recommandé (télévision, smartphone, ordinateur, jeux vidéo, tablette) en fonction de l'âge de l'enfant :

4 - 7 ans : 30 minutes au maximum par jour

7 - 9 ans : 45 minutes au maximum par jour

9 - 13 ans : 60 minutes au maximum par jour



Les poux

Si votre enfant a des poux, voici des recommandations utiles pour vous aider :

En bref

Vous avez trouvé des poux de tête :

- Eliminer les poux avec un peigne fin anti-poux, passé dans les cheveux après application d'un démêlant, 2 à 3 fois par semaine, durant un mois
- Renforcer l'action avec un produit anti-poux contenant du *diméticone*, appliqué au 1^{er} et 8^e jour (15^e jour)

Pas de traitement préventif

Pour plus d'informations, contacter l'infirmier-e scolaire ou votre médecin traitant.

En savoir plus sur... les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire

Taille réelle d'un pou, 4mm

Merci aussi de transmettre à l'enseignant·e de votre enfant, car souvent les poux s'attrapent à l'école et il est important de traiter tous les élèves concernés.

Pour tous ces thèmes ainsi que la santé de votre enfant, vous pouvez vous adresser à la Médecine scolaire (service gratuit) :

Médecine scolaire

Rue de l'Hôpital 2

1700 Fribourg

026 351 73 22

medecine.scolaire@ville-fr.ch

Quand les rechercher ?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)

Vous n'avez rien trouvé

Répéter ce contrôle dans une semaine



Vous avez trouvé des lentes

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine



Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducatrice de votre enfant
- Le même jour : contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

Pour éliminer les poux

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
 - appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
 - 2 à 3 traitements sont nécessaires (1^{er} – 8^e et 15^e jour)



En cas d'échec de traitement

- Recontrôler les têtes de **toute la famille**
- Acheter un **autre** produit anti-poux, (*malathion*, *perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1^{er} - 8^{ème} – 15^{ème} jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti -poux, tous les deux jours, pendant 1 mois



Comment les rechercher ?

Sur toutes les têtes de la famille:

1. Mouiller ou laver les cheveux
2. Appliquer généreusement un démêlant
3. Démêler les cheveux à l'aide de votre peigne habituel
4. Passer un peigne fin anti-poux dans les cheveux (acheté en pharmacie) : en partant de la base des cheveux, jusqu'à leur pointe, mèche par mèche
5. Entre chaque passage, essuyer le peigne sur un papier ménage pour y déposer les poux éventuels
6. Rincer les cheveux



Ce document existe en plusieurs langues ; téléchargement sur le site :

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux>

Services de logopédie, psychologie et psychomotricité

Procédure

Pour avoir recours aux services gratuits de logopédie, psychologie et psychomotricité, il faut d'abord prendre contact par téléphone avec la spécialiste concernée. Ensuite les parents, si nécessaire en collaboration avec l'enseignant·e·s, complètent le formulaire de demande accessible via le site Internet de l'école.

Logopédie

La **logopédie** s'adresse à tout enfant qui a besoin de retrouver une dynamique d'évolution dans les domaines suivants :

- **langage oral** (communication, articulation, structuration de phrases et/ou de récits, rythme de parole, compréhension)
- **langage écrit** (lecture, compréhension, production de textes, orthographe)
- **représentation du nombre**
- **raisonnement logique.**

Après discussion, la logopédiste proposera selon les besoins de l'enfant et de son entourage :

- un bilan ou des conseils
- un traitement
- un accompagnement
- des examens complémentaires.

Contacts : Emilie Boffard, logopédiste (*mardi, mercredi, jeudi, vendredi matin*)
026/352.92.53, emilie.boffard@eduf.fr

Lauranne Kilchoer, logopédiste (*lundi, mardi et jeudi*)
026/352.92.56, lauranne.kilchoer@eduf.fr

Magali Roy, logopédiste (*mardi, jeudi, vendredi*)
026/352.92.52, magali.roy@eduf.fr



Psychologie

La **psychologie scolaire** apporte une aide spécifique aux élèves en scolarité obligatoire en cas de difficultés d'ordre **relationnel** (p.ex. conflits familiaux, entre camarades), **intellectuel** (p.ex. motivation, attention, apprentissage) ou **personnel** (p.ex. estime de soi, agressivité, peurs).

Selon les situations, les psychologues scolaires peuvent effectuer un examen psychologique, un soutien individuel, un travail avec le contexte familial et scolaire. Les psychologues n'interviennent qu'avec l'accord des parents et sont soumis au secret professionnel.

Vous vous demandez si votre enfant aurait besoin d'un suivi ? Contactez tout d'abord la psychologue de référence pour votre établissement afin d'évaluer la pertinence de la prise en charge. **Ce contact préalable est obligatoire.** La psychologue vous indiquera ensuite le formulaire à remplir pour la demande officielle.

Les consultations sont gratuites si la demande est approuvée par la Cheffe du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

Contact : Anita Gasser, psychologue FSP
(lundi, mardi, jeudi et vendredi matin)
026/ 352 92 68, anita.gasser@eduf.fr.ch



Psychomotricité

La **thérapie en psychomotricité** s'intéresse aux liens entre les fonctions motrices et la vie psychique de l'individu. Le corps est considéré comme point d'ancrage des **expériences sensorielles, motrices, affectives, cognitives et relationnelles**.

Cet accompagnement tient compte de l'être humain dans sa globalité : son corps, ses émotions, ses pensées et leurs différentes interactions. L'intervention en psychomotricité permet de replacer les symptômes et la problématique de l'enfant dans son histoire personnelle, familiale, sociale et éventuellement scolaire.

Le jeu et le mouvement sont utilisés pour permettre à l'enfant de faire émerger ses compétences et de trouver des appuis pour gérer ses difficultés et progresser à son rythme.

Contact : Chantal Villet, psychomotricienne
(mardi, mercredi, jeudi)
026/352.92.54, chantal.villet@eduf.fr



Autres mesures de soutien

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté ou qui présentent une affection diagnostiquée par un·e spécialiste reconnu·e par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève concerné soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Cours de langue et culture d'origine

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association).

Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine. Ils sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire.

L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation aux cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

TSS

Justine Patois, travailleuse sociale en milieu scolaire, est présente au sein de l'école.

Elle a pour tâches de soutenir l'établissement scolaire par une détection et un traitement précoce des situations problématiques et conflictuelles qui compromettent le bien-être de l'élève et le bon déroulement de son parcours scolaire. Elle travaille en collaboration étroite avec les enseignants ainsi que les familles. Vous pouvez directement la contacter en cas de besoin au 026/305.81.25

Sous-conseil des parents du Jura

Nous sommes à la recherche de nouveaux membres, le Sous-conseil doit se reconstituer.

Vous souhaitez participer à l'échange d'informations ou d'idées entre les parents et l'école ?

Vous souhaitez défendre les préoccupations des parents et les intérêts des élèves ?

Vous souhaitez participer à certains événements liés à la vie de l'établissement ?

Alors rejoignez le Sous-conseil des parents !

Qui sommes-nous ?

Le Sous-conseil est composé de 8 parents (si possible 1 représentant·e par degré), 2 enseignant·e·s (1 représentant par cycle) et de la Directrice de l'établissement.

Que faisons-nous ?

Les membres du Sous-conseil se rencontrent 3 à 4 fois par année. Ils rapportent et discutent, en présence de la Directrice de l'établissement, les thèmes qui préoccupent les parents (par ex. bilinguisme, plan de mobilité scolaire, etc.).

Deux membres du Sous-conseil siègent au Conseil des parents de la Ville et rapportent des thèmes spécifiques qui concernent toutes les écoles.

Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur le site Internet de l'école

<http://www.ep-fribourg-jura.ch/scpj>

ou auprès de Mme Line Widmer-Comment dir.ep.jura@edufr.ch.



Activités extrascolaires

Devoirs surveillés (3^H-8^H)

Les parents peuvent tout au long de l'année scolaire inscrire leur(s) enfant(s) **gratuitement** aux devoirs surveillés. Les devoirs surveillés sont réservés **aux élèves de la 3^H à la 8^H**. Ils offrent aux élèves un cadre calme pour qu'ils puissent faire leurs devoirs, surveillés par des étudiant·e·s ou des adultes qualifié·e·s. L'inscription aux devoirs surveillés se fait par les parents, dans le portail virtuel « Smartpack ». En cas de difficulté, vous pouvez contacter le secrétariat du Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

Les devoirs surveillés dans les écoles

Les devoirs surveillés dans les écoles ont lieu le **lundi, mardi et jeudi de 15h50 à 16h50**. Lors de l'inscription, les parents peuvent choisir le(s) jour(s) de présence de leur(s) enfant(s). Une fois leurs devoirs terminés, les enfants quittent les devoirs surveillés et l'enceinte de l'école.

Les devoirs surveillés dans les écoles **n'ont pas lieu pendant les vacances, les jours fériés, ni les veilles de jours fériés**.

Liens et contacts utiles

Vers le portail virtuel « Smartpack » : <https://ecole.ville-fribourg.ch/>

Informations sur les devoirs surveillés :

<https://www.ville-fribourg.ch/ecole-formation/devoirs-surveilles>

Secrétariat du Service : 026 351 73 04 / ecoles@ville-fr.ch

Programme de l'Aide aux devoirs : aide.devoirs@ville-fr.ch

Sport

La brochure « Sport scolaire facultatif » est envoyée aux parents avant la fin de l'année scolaire. Vous pouvez inscrire votre enfant à différentes activités sportives selon les degrés (maximum 2 activités par enfant). Elles sont gratuites.

Aucune confirmation n'est envoyée à la maison. Les élèves inscrits ont rendez-vous directement sur le lieu du cours le jour prévu.

Le début des cours aura lieu durant la deuxième semaine de septembre 2023.

Activités artistiques

La brochure de « l'École des P'tit·e·s Artistes » (EdPA) est envoyée aux parents avant la fin de l'année scolaire.

Diverses activités artistiques sont proposées, en dehors des horaires scolaires, dans le domaine des arts visuels (dessin, sculpture,...) et dans celui des arts de la scène (musique, théâtre,...).

Vous pouvez y inscrire votre enfant à une activité par année scolaire et au maximum pour deux années consécutives dans la même discipline (mais il est possible de changer de discipline à chaque rentrée).

Dès la rentrée 2023, les activités de « l'École des P'tit·e·s Artistes » sont entièrement gratuites.

Les cours débutent généralement durant la deuxième semaine de septembre.

Accueil extrascolaire

L'Accueil extrascolaire est un lieu de vie sociale sécurisant qui permet aux parents de faire garder leur enfant pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Destiné aux enfants de la 1H à la 8H, en dehors des heures de classe, il est ouvert de 6h30 à 18h30. Il a pour buts principaux d'assurer l'accompagnement des enfants et de favoriser leur développement, en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins. L'inscription se fait au moyen d'un formulaire qui est au bureau n° 216, rue de l'Hôpital 2, ou sur le site Internet :

<https://www.ville-fribourg.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>



COORDONNEES

Bâtiment A	026 352.91.31
Bâtiment B	026 352.91.30
Bâtiment C	026 352.91.32
Conciergerie : Pierre-Alain Hayoz	026 352.91.38
Directrice : Line Widmer-Comment	026 352.91.33
Inspectorat scolaire	026 305.73.80
Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, Administration scolaire Heures d'ouverture 08h30-11h30 14h00-16h00	026 351.73.04
Devoirs surveillés	026 351.73.47
TSS	026 305.81.25
Logopédie et psychomotricité : secrétariat	026 484.87.87
Psychologie	026 352.92.68
Accueil extrascolaire	026 352.91.06
Médecine scolaire	026 351.73.22
Service dentaire scolaire	026 305.98.00
Contact école - parents migrants (SCEPM)	026 351.73.48
Centre d'animation socioculturelle	026 466.32.08
Bibliothèque et ludothèque de la ville	026 351.71.44



www.ep-fribourg-jura.ch

Numéro de l'enseignant